DA23.qxd:Doubs Agri def N°8.qxd 22/10/13 10:12 Page 29

“La coopération est une formidable organisation économique”

Le directeur général de Terre Comtoise vante le système coopératif dans une structure qui a beaucoup grossi ces dernières années en sachant garder ce qui fait les fondements de la coopération.

Le Doubs Agricole : Le groupe Terre Comtoise emploie 440 salariés, il regroupe 3 500 adhérents actifs. Le système coopératif n’est donc pas passé de mode dans une époque très financière ?

Alain Seguin : Dans un monde où personne ne se reconnaît, où l’argent a prise sur tout, la coopération est à mon avis une formidable voie intermédiaire au capitalisme à outrance. Le système coopératif a les avantages du capitalisme sans en avoir les inconvénients (capacité d’entreprendre sans les dérives financières).

C’est une façon démocratique de régler le modèle économique sans que les richesses n’aillent qu’à quelques-uns. Chez nous, un adhérent égale une voix. Une voix qui pèse sur la validation du bilan de fin d’année de la coopérative et sur la nomination des 24 administrateurs (trois dans chacune des huit sections). Les 8 sections représentent l’ensemble du territoire où opère la coopérative. Tous les adhérents sont d’ailleurs conviés en assemblée de section une fois par an, c’est l’occasion d’entendre leur voix (critiques positives et négatives et vote de délibération). Le seul regret qu’on puisse formuler, c’est qu’il n’y ait pas davantage de nos agriculteurs qui se déplacent en assemblées de section pour s’exprimer. C’est sans doute une des faiblesses du système : le taux de participation aux assemblées est trop faible. En effet, nos agriculteurs pensent parfois que la coop est éloignée d’eux. Alors que c’est tout le contraire : la coop leur appartient (installations et autres). De plus, cette dernière est non “opéable” et non vendable, mais uniquement transmissible à une autre coopérative.

LDA : La coopérative est un système franco-français ?

A.S. : Non, il y a des coopératives partout dans le monde. Et bien souvent, les grosses coopératives représentent une activité très importante, un chiffre d’affaires élevé et de l’emploi. En plus, le système coopératif nous a permis d’organiser les filières en production animales et végétales. En France, il n’existe pas moins de 3 800 coopératives qui réalisent un chiffre d’affaires global de 100 milliards d’euros. Neuf exploitations agricoles sur dix sont adhérentes d’une coop en France.

LDA : La coopérative est-elle un gage de solidarité ?

A.S. : Quand on regarde l’évolution d’un groupe comme Terre Comtoise, il a progressé de manière importante. Contrairement à une organisation classique, on n’est pas confrontés aux problématiques de succession : il y a 3 500 petites entreprises agricoles qui se réunissent et sont en cohésion sur un outil fort, permettant de dégager des capacités d’investissement importantes au service de chacune d’entre elles.

LDA : Y a-t-il des “dividendes” en retour pour les adhérents ?

A.S. : Oui, les résultats positifs d’une coopérative sont distribués en ristournes aux adhérents, en règle générale, mais peuvent être investis dans des nouveaux services (silos de stockage ou dans l’organisation de filières). Qui pourrait investir 1,5 million d’euros comme on vient de le faire dans un nouvel atelier-magasin à Villers-Farlay ? Qui pourrait maintenir autant de magasins de proximité, presque un par canton, sinon une coopérative ? Ce système a permis, pour Terre Comtoise, de participer à l’organisation d’une filière d’export, avec les silos, à la construction desquels nous avons participé à Fos-sur-Mer. Cette année, les cours des céréales étaient en baisse. Avoir des silos de stockage, avoir organisé la logistique vers d’autres continents, nous a permis d’assurer un prix à nos agriculteurs.

LDA : Une coopérative comme Terre Comtoise est-elle condamnée à toujours grossir un peu plus ?

A.S. : Les problématiques économiques de notre société nous ont poussés à grossir. Notre développement nous a permis d’obtenir plus de force sur les marchés pour défendre nos agriculteurs et aussi d’assurer une sécurité financière suffisante grâce à une rentabilité meilleure. Nous ne sommes pas pour autant condamner à devenir énormes. Quand les enjeux économiques deviennent difficiles, nous sommes à même de trouver des partenariats avec d’autres coops, comme on a pu le faire sur le projet céréalier de Fos-sur-Mer.

LDA : Terre Comtoise a donc atteint sa taille critique ?

A.S. : Nos fonds propres correspondent à un tiers de notre chiffre d’affaires, ceci nous permet d’obtenir une bonne confiance de nos banques. Nous avons besoin maintenant de consolider l’ensemble de notre Groupe, avant d’éventuels nouveaux développements. o

Proposrecueillis par J.-F.H.

Alain Seguin, directeur général de Terre Comtoise.